



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN POLYNESIE FRANÇAISE

*Cabinet*  
*Section communication interministérielle*

Papeete, le 14 juin 2019

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Nouvel appel à projets d'échanges éducatifs, culturels ou sportifs pour les jeunes : près de 6 millions de francs pour aider à financer les dépenses liées aux frais de transport**

La ministre de l'Outre-mer soutient une nouvelle fois la Polynésie française dans le cadre de ses projets éducatifs, culturels ou sportifs pour les jeunes. 50 000 € (5 966 587 Fcfp) viennent d'être mis à disposition du Haut-commissaire pour aider les associations à financer les dépenses liées aux frais de transport et offrir de nouvelles possibilités de mobilité aux jeunes polynésiens.

#### **Qui peut déposer une demande ?**

La priorité est donnée aux associations. Les demandes individuelles peuvent être éligibles dans la mesure où elles s'inscrivent dans le cadre d'un projet associatif.

#### **Quels sont les projets éligibles ?**

Les projets impliquant un transport à destination de la Métropole, du triangle Polynésien ou entre les îles de la Polynésie française au cours de l'année 2019.

Le projet doit concerner le sport (exemple : participation aux compétitions nationales, régionales), la culture (exemple : manifestation privilégiant la découverte de nouveaux talents, transport de jeunes artistes pour favoriser l'accès de leurs œuvres), et les échanges éducatifs (exemple : classe lauréate d'un concours ou d'un prix national).

La priorité sera donnée aux projets impliquant des jeunes (moins de 30 ans) ayant moins d'opportunités y compris dans les îles éloignées.

#### **Quelles dépenses sont éligibles ?**

La subvention porte sur les billets de transport en classe économique (avion ou bateau) et ne peut dépasser 80% du coût du transport.

#### **Comment déposer un dossier ?**

Le dépôt du dossier se fait exclusivement en ligne sur le site internet du Haut-Commissariat.

#### **Quel est le calendrier ?**

Les demandes doivent être déposées avant le lundi 22 juillet 2019. Après examen, elles seront soumises à une commission de sélection au début du mois de septembre.

Le bureau de l'appui à la mobilité et à l'insertion du Haut-Commissariat peut être sollicité pour toute demande d'information complémentaire :

40 46 84 22 ou [rose-marie.levin@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:rose-marie.levin@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

**Contact Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)